



Association des professionnels
en ÉLECTROLYSE
et SOINS ESTHÉTIQUES
du Québec

Conditions d'admissibilité

Pour accéder au statut de partenaire officiel de l'APESEQ, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- Avoir un minimum de trois ans d'existence;*
- Offrir des services, des produits ou appareils approuvés par Santé Canada ou de la formation pour l'industrie de l'esthétique accréditée par l'APESEQ.*
- Avoir un emplacement situé dans un immeuble commercial*